

RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS IMPLIQUÉS

Le succès du stage est en relation directe avec les rapports efficaces développés entre le stagiaire, son maître de stage, le directeur de travail dirigé et la direction du programme QUÉOPS-i. Le stagiaire est le premier agent de sa formation. À ce titre, il se doit de faire preuve d'initiative, de leadership, de rigueur et d'ouverture d'esprit afin de faire de son stage une expérience unique d'apprentissage.

Les personnes impliquées dans la réalisation du stage sont les suivantes : le stagiaire, le maître de stage, le professeur tuteur désigné (ou directeur de travail dirigé) qui est du DGEPS et le coordonnateur des stages. Leurs responsabilités sont ainsi formulées.

➤ Le stagiaire

Ses responsabilités sont les suivantes :

- ✓ vérifie avec le coordonnateur de stage pour les personnes n'ayant pas de passeport canadien ou n'étant pas résidant permanent s'il doit demander un permis de travail et la carte d'assurance sociale;
- ✓ identifie et exprime au coordonnateur des stages ses besoins d'apprentissage et la catégorie d'organisation dans laquelle il souhaite effectuer son stage (**Formulaire 1 – Fiche d'information pour la préparation des stages**);
- ✓ se prépare à des entretiens pour obtenir un stage en mettant toutes les chances de son côté. Cela comporte des démarches pour connaître l'établissement où il postule pour faire son stage, de bien circonscrire par écrit ses intérêts et objectifs en fonction des opportunités offertes par le lieu de stage, de se préparer à une présentation orale;
- ✓ rencontre le maître de stage du milieu de stage choisi, pour l'approbation du stage dans un premier temps et, dans un deuxième temps, pour discuter du plan d'apprentissage et du projet d'intégration en lien avec la qualité et la sécurité : objectifs de stage et activités dans lesquelles il sera impliqué. Il est important également de valider le déroulement du stage ainsi que les attentes de part et d'autre;
- ✓ planifie le déroulement de son stage (plan d'apprentissage et calendrier de travail) avec le maître de stage en fonction des objectifs du stage, de ses objectifs personnels, de ses intérêts et des possibilités du milieu;
- ✓ dépose son plan d'apprentissage dans le mois qui suit la reconnaissance du début du stage à son maître de stage, au directeur de travail dirigé et au coordonnateur de stage;
- ✓ réajuste son plan d'apprentissage en fonction des commentaires. Dépose au directeur de travail dirigé, au maître de stage et au coordonnateur des stages le plan révisé un mois et demi plus tard;
- ✓ s'entend avec le maître de stage sur le projet d'intégration qui sera en lien avec la qualité et la sécurité qui lui sera confié et présente un plan de travail pour la réalisation du projet au module 2 s'il est en stage, sinon au module 3;

M.Sc. GESTION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

- ✓ à partir de la proposition de plan d'apprentissage, le coordonnateur de stage propose un directeur de travail dirigé. Le stagiaire prend contact avec le directeur de travail dirigé dans la semaine qui suit et discute son plan de travail avec celui-ci;
- ✓ agit selon l'éthique professionnelle et selon les politiques et procédures de l'organisation;
- ✓ respecte les règles de confidentialité;
- ✓ évalue avec le maître de stage son plan d'apprentissage et l'avancement de son projet, et ce à mi-parcours et à la fin du stage participe aux évaluations de mi-parcours et de fin de stage (*Formulaire 2 – Évaluation du stagiaire par le maître de stage*);
- ✓ participe aux échanges qui ont lieu lors des présentiels concernant l'évolution des projets de recherche lors du suivi des stages avec ses collègues stagiaires;
- ✓ informe le coordonnateur des activités d'intégration de tout problème ou difficulté relative au stage;
- ✓ organise trois rencontres avec son maître de stage et son professeur tuteur. Une en début de stage, une à mi-parcours et la dernière, en fin de stage;
- ✓ s'il effectue son stage dans son milieu de travail, l'étudiant doit négocier avec son employeur une rémunération au moins équivalente à 250\$ par semaine;
- ✓ complète le (*Formulaire 3 – Appréciation du stage par le stagiaire*) au terme de son stage et l'achemine par voie électronique à la coordonnatrice des stages.

➤ **Le Maître de stage:**

- *Pour les étudiants n'étant pas en situation d'emploi :*

- ✓ reçoit en entrevue de sélection les étudiants référés par le coordonnateur des stages;
- ✓ accepte de verser une rémunération d'un minimum de 250\$ par semaine au stagiaire;
- ✓ accepte de collaborer à l'atteinte des objectifs poursuivis par le stage;
- ✓ accepte les normes et politiques établies en matière de stage par le DGEPS avant d'accepter de recevoir un stagiaire dans son organisation;
- ✓ participe à l'amélioration de ces normes et politiques;
- ✓ démontre de l'intérêt pour l'encadrement des stagiaires et considère la formation comme primordiale par rapport aux services que les stagiaires pourront fournir;
- ✓ accepte de mettre en place une structure d'accueil pour faciliter l'intégration du stagiaire au sein de l'organisation et de l'équipe de gestion;
- ✓ facilite l'accès au stagiaire à diverses ressources matérielles: bureau, téléphone, ordinateur;
- ✓ facilite la participation du stagiaire à des activités clés de l'organisation en lien avec son projet d'intervention;

M.Sc. GESTION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

- ✓ facilite l'interaction du stagiaire avec tout l'environnement organisationnel;
- ✓ se rend disponible régulièrement pour discuter avec le stagiaire des enjeux de l'organisation, rôle du gestionnaire, stratégies de gestion, analyses/perceptions du stagiaire etc. (environ 4 rencontres d'une heure sont demandées);
- ✓ supervise la réalisation du projet d'intervention par l'étudiant QUÉOPS-i et/ou maintient des liens étroits avec le directeur de travail dirigé qui supervise le projet. Au moins une rencontre au début du stage entre l'étudiant, le maître de stage et le professeur-tuteur doit avoir lieu et si possible trois au total lors du programme;
- ✓ fournit au stagiaire toute rétroaction formative lui permettant de développer ses compétences de gestionnaire;
- ✓ évalue le stagiaire, conjointement avec celui-ci, à mi-parcours et à la fin du stage, selon la grille d'évaluation fournie par le DGESP (*Formulaire 2 – Évaluation du stage par le maître de stage*);
- ✓ discute des perspectives d'avenir et des possibilités de carrière avec le stagiaire.

- ***Pour les étudiants étant en situation d'emploi :***

- ✓ accepte de collaborer à l'atteinte des objectifs poursuivis par le stage;
- ✓ accepte les normes et politiques établies en matière de stage par le DGEPS avant d'accepter de recevoir un stagiaire dans son organisation;
- ✓ participe à l'amélioration de ces normes et politiques;
- ✓ démontre de l'intérêt pour l'encadrement des stagiaires et considère la formation comme primordiale par rapport aux services que les stagiaires pourront fournir;
- ✓ accepte de mettre en place une structure d'accueil pour faciliter l'intégration du stagiaire au sein de l'organisation et de l'équipe de gestion;
- ✓ facilite l'accès au stagiaire à diverses ressources matérielles: bureau, téléphone, ordinateur;
- ✓ facilite la participation du stagiaire à des activités clés de l'organisation en lien avec son projet d'intervention;
- ✓ facilite l'interaction du stagiaire avec tout l'environnement organisationnel;
- ✓ se rend disponible régulièrement pour discuter avec le stagiaire des enjeux de l'organisation, rôle du gestionnaire, stratégies de gestion, analyses/perceptions du stagiaire etc. (environ 4 rencontres d'une heure sont demandées);
- ✓ supervise la réalisation du projet d'intervention par l'étudiant QUÉOPS-i et/ou maintient des liens étroits avec le directeur de mémoire qui supervise le projet : au moins une rencontre au début du stage entre l'étudiant, le maître de stage et le professeur-tuteur doit avoir lieu et si possible trois au total lors du programme;
- ✓ fournit au stagiaire toute rétroaction formative lui permettant de développer ses compétences de gestionnaire;

M.Sc. GESTION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

- ✓ évalue le stagiaire, conjointement avec celui-ci, à mi-parcours et à la fin du stage, selon la grille d'évaluation fournie par le DGEPS (*Formulaire 2 – Évaluation du stage par le maître de stage*);
- ✓ discute des perspectives d'avenir et des possibilités de carrière avec le stagiaire.

➤ **Le professeur tuteur (ou le directeur de travail dirigé):**

- ✓ est disponible en tant que personne-ressource pour la réalisation du projet d'intervention;
- ✓ rencontre (face à face ou téléphone) l'étudiant en début de stage, à mi-parcours et à la fin du stage pour discuter de son plan d'apprentissage et des objectifs du projet d'intervention;
- ✓ participe à une rencontre téléphonique au début du stage avec l'étudiant et le maître de stage pour discuter et arrêter le projet d'intégration qui sera mené par l'étudiant;
- ✓ aide l'étudiant à établir les objectifs du projet et à élaborer son plan de travail;
- ✓ aide l'étudiant à choisir les lieux d'observation sur le terrain;
- ✓ s'assure que le travail progresse suivant le plan prévu;
- ✓ révisé avec l'étudiant l'échéancier et les objectifs fixés, s'il y a lieu, en fonction des contraintes rencontrées;
- ✓ conseille sur les écrits à rechercher, sur la méthode, sur l'interprétation de l'information et sur la préparation du rapport;
- ✓ oriente l'étudiant au besoin vers d'autres professeurs ou consultants pour des aspects précis;
- ✓ révisé, commente et fait corriger le rapport de travail dirigé avant qu'il soit déposé au département;
- ✓ évalue le rapport de stage;
- ✓ évalue le travail dirigé.